

RÉFÉRENTS HANDICAP

BGE Touraine : 18 rue de la tuilerie, 37 500 Saint-Avertin – N° Siret : 394 171 706 000 69
N° de déclaration d'activité : 24370249437 enregistré auprès de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire

Auteur	Date de création	Type	Dernière mise à jour	Dates
Mercier Vincent	18/03/2021	Document Word	Vincent Mercier	18/03/2021

LE RÉFÉRENT HANDICAP BGE TOURAINE EST :

- Nathalie Legeard : nlegeard@bge-touraine.fr – 02 47 39 22 23

MISSIONS

Le Référent handicap anime et met en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par le Pôle formation de BGE Touraine.

Ses missions sont :

- Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement du centre de formation dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité des formations.
- Soutenir et développer la mobilisation de l'équipe sur l'accessibilité du centre de formation.
- Développer des ressources et savoir-faire pour favoriser la formation des personnes handicapées.
- Favoriser la communication sur l'accessibilité du centre de formation auprès des publics et des partenaires.
- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès la phase d'accueil et s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation.
- Veiller à une égalité de traitement lors de toutes les phases de formation (recrutement, sélection, positionnement, période en centre, en entreprise, épreuves de validation).
- Soutenir l'accessibilité des formations et être force de proposition pour l'améliorer, par : l'identification d'équipements de base, des modalités pédagogiques plus accessibles, ...
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques au sein de sa structure.
- Savoir mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap en formation et en garantir la mise en œuvre jusqu'au terme de la formation.

Le référent handicap constitue une personne ressource sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnels et les publics accueillis.

CONNAISSANCES

- Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Les obligations des centres de formation en termes d'accessibilité et compensation du handicap.
- La notion de handicap situationnel.
- L'utilité de la RQTH : les mesures en faveur de l'emploi et de la formation des personnes handicapées.
- Les différents types de handicap et leurs incidences principales en formation.
- Les modalités de mobilisation des aides et appuis.
- Le réseau d'acteurs ressources en matière de handicap.

COMPETENCES

Mobiliser une équipe.
Impulser et conduire un projet.
Conduire un entretien.
Pratiquer l'écoute active.
Organiser / animer une réunion.
Créer, développer, animer un réseau de partenaires.
Assurer un rôle de médiation.

Auteur	Date de création	Type	Dernière mise à jour	
Mercier Vincent	18/03/2021	Document Word	Auteur Vincent Mercier	Dates 18/03/2021

- Créer, développer, et s'appuyer sur un réseau de partenaires externes (réfèrent de parcours, partenaires spécialisés handicap, CRFH, etc.) pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire.
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires, des données favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Repérer les problématiques, les axes de progrès pour en informer sa direction.

QUALITES PERSONNELLES

Être à l'aise avec le handicap et les personnes en situation de handicap.
Capacité d'écoute et d'empathie.
Capacité à communiquer et à convaincre.
Esprit de synthèse.
Aptitudes à coopérer.
Facilité d'adaptation à des situations variées et à des points de vue différents.

Auteur	Date de création	Type	Dernière mise à jour	
			Auteur	Dates
Mercier Vincent	18/03/2021	Document Word	Vincent Mercier	18/03/2021